

Le TÉMOIN: A certains égards, oui. A d'autres, non.

*M. Green:*

D. La province paie-t-elle une partie des frais de cette formation?—R. Oui. Au début, le programme de formation de la jeunesse était réparti également. La province payait la moitié du coût. Mais à mesure que le travail se transformait en travail de guerre, le Gouvernement canadien assumait une plus grande proportion du coût, de sorte qu'à présent, je dirais que l'Etat acquitte environ 80 p. 100 du coût de ces écoles.

D. Qui surveille les écoles—les provinces ou le fédéral?—R. Le Gouvernement fédéral a un directeur qui protège ses intérêts dans les provinces; puis la province a soit un comité, soit quelque fonctionnaire ministériel directement responsable de la formation, l'éducation relevant du domaine provincial. Nous utilisons les moyens que la province a mis à notre disposition pour fins de formation, mais le programme adopté par ces écoles est distinct du programme régulier des études.

*M. Quelch:*

D. A qui fait-on la demande de formation—d'admission?—R. La demande peut être faite directement à l'école, au comité provincial, au service fédéral de placement ou à n'importe quel individu s'occupant de la formation.

*M. Green:*

D. Etes-vous relié aux comités chargés du rétablissement des soldats démobilisés?—R. M. Thompson, directeur de la Formation au ministère du Travail, est membre du comité.

*M. Bruce:*

D. Est-ce seulement une extension du programme fédéral-provincial d'aide à la Jeunesse, institué récemment?—R. Dans un sens, c'est une extension de ce programme. Je pourrais dire que c'est une adaptation du programme aux besoins de l'industrie en temps de guerre. Les besoins nés de la guerre sont bien au delà des moyens dont disposait le programme de formation de la Jeunesse. Ce programme ne s'appliquait qu'aux jeunes gens de 19 et 20 ans, et ne visait qu'à les rendre aptes à occuper une situation rémunératrice, en tant que civils. Le programme de formation d'urgence en temps de guerre utilise les mêmes rouages, mais dans une organisation quelque peu différente, et il tâche de répondre aux besoins de l'industrie de guerre, de l'armée et de l'aviation.

D. Dans ce sens, c'est une extension de l'autre projet?—R. Oui, monsieur.

*M. Green:*

D. Dans une ville, à Winnipeg ou à Vancouver, par exemple, y a-t-il une relation entre ce travail et celui des comités chargés du rétablissement civil des démobilisés?—R. Pas de relation directe que je sache, mais ils s'efforcent de collaborer. Je veux dire que ce sont deux organismes distincts.

D. Combien de démobilisés ont reçu cette formation, ou combien sont actuellement dans les écoles?—R. Je citerai les chiffres pour la période allant de janvier à mars et avril. Chaque mois, la *Gazette du Travail* publie un sommaire des statistiques de tout le programme. Je cite le tableau 4 de la livraison de mai, à la page 607: Le total des anciens combattants de la guerre de 1914-1918 et des démobilisés de la présente guerre s'élève à 821 pour la période comprise entre janvier et le 31 mars; durant avril, 277 étaient à la formation.

D. Sur un total de 11,000?—R. Oui, le total à cette époque était d'environ 11,000.